



**APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DE MENTORS CHARGES D'ASSURER LE MENTORAT DES SAGES-FEMMES / MAÏEUTIENS DEPLOYEES EN 2015 DANS CERTAINES FORMATIONS SANITAIRES PUBLIQUES**

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile, le Ministère de la Santé Publique a procédé à l'ouverture de 10 écoles de formation des sages-femmes/maïeuticiens dont les premiers lauréats de 2014 ont fait l'objet en 2015, d'un accord de recrutement à la Fonction Publique. Cette cuvée comportait 183 lauréats au niveau national, dont 179 ont déposé leurs dossiers d'intégration au MINSANTE.

C'est ainsi que cet effectif de 179 personnels en cours d'intégration a été réparti entre les 10 Régions du pays sur la base des critères tenant compte de la mortalité maternelle et infantile, de l'implantation d'une école de formation des sages-femmes/maïeuticiens et du nombre d'hôpitaux fonctionnels dans la Région.

Après une année de service dans les formations sanitaires publiques, le Ministère de la Santé Publique par sa Direction des Ressources Humaines et ses Délégations Régionales de la Santé Publique, a effectué avec l'appui de la GIZ et la collaboration de l'Association des Sages-Femmes et Assimilés du Cameroun, un suivi des sages-femmes / maïeuticiens pour identifier les stratégies de valorisation du potentiel de ces personnels et ainsi contribuer à leur fidélisation dans le système national de santé. Il en ressort entre autres recommandations, la nécessité d'assurer la formation continue de ce personnel.

Etant donné que l'amélioration des services en faveur de la femme et de l'enfant repose sur l'effectivité de la présence des sages-femmes dans leurs Formations Sanitaires de déploiement, leur intégration dans les équipes de soins et leur suivi à différents niveaux, la DRH envisage d'effectuer en collaboration avec l'ASFAC, le mentorat de la première cuvée de sages-femmes / maïeuticiens déployés sur le terrain.

En effet, Dans le souci de l'offre de services de soins de qualité et de la maîtrise parfaite des compétences et connaissances des sages-femmes / maïeuticiens dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI), le Ministère de la



Santé Publique a identifié le mentorat clinique comme stratégie et système d'accompagnement pour améliorer la qualité et l'accès des services SMNI dans les formations sanitaires où exercent les sages-femmes/maïeuticiens déployés en 2015.

## 2. OBJECTIF GENERAL

Améliorer les compétences des sages-femmes/maïeuticiens dans la prise en soin des femmes dans les services de maternité, de la santé maternelle, néonatale et infantile des formations sanitaires.

## 3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière spécifique, le mentor doit contribuer à l'amélioration des compétences des sages-femmes/maïeuticiens dans les domaines suivants :

1. La CPN, l'examen de la patiente, du nouveau-né, des soins au nouveau-né en insistant sur la réanimation du nouveau-né et la prise en charge des prématurés.
2. La prévention des infections, la référence/contre-référence, la PTME, l'anamnèse et la communication.
3. L'application d'une démarche scientifique des soins dans les services de maternité, de la santé maternelle, néonatale et infantile en spécifiant les étapes de la surveillance du travail, de la pratique de l'accouchement, du SONEU.
4. La surveillance du post-partum, la vaccination du nouveau-né/CPON, la PF, du post-partum en tenant compte de l'éthique professionnelle.

## 4. METHODOLOGIE

- Participer à la réunion de briefing des mentors et des responsables de la DRSP et des formations sanitaires retenues ;
- Effectuer des descentes dans les Formations Sanitaires retenues ;
- Effectuer des sessions de mentorat dans les Formations Sanitaires. Elles correspondent à trois jours de travail par formation sanitaire par quinzaine, soit au moins 8 heures par jour avec une interaction continue avec les mentorés ;
- Elaborer les rapports mensuels de mentorat ;
- Effectuer le suivi des mentorés.

## 5. RESULTATS ATTENDUS



Les compétences des sages-femmes/maïeuticiens dans la prise en soin des femmes dans les services de maternité, de la santé maternelle, néonatale et infantile des formations sanitaires sont Améliorées.

## 6. LES MISSIONS DU MENTOR

### 6-1- Coaching, accompagnement et appui conseil

- Fournir les conseils pratiques lors des soins ;
- Coacher le personnel sages-femmes/maïeuticiens et les équipes de la maternité sur la continuité et l'intégration, des soins dans les services de santé maternelle, néonatale et infantile en mettant l'accent sur les soins obstétricaux, néonataux et essentiels d'urgence de base ;
- Entretenir le personnel sur l'application des compétences acquises dans un environnement clinique difficile et hostile ;
- Insister sur le transfert des compétences en santé maternelle, néonatale et infantile avec la priorité sur les soins obstétricaux, néonataux d'urgence de base ;
- Fournir les conseils sur la collaboration avec les organisations à base communautaire pour la mobilisation communautaire, la référence/contre référence diligente et le suivi.

### 6-2- Appui à la recherche opérationnelle :

Fournir les conseils pratiques :

- sur les causes des décès maternels ;
- sur l'analyse approfondie de chaque décès maternel survenu ;
- sur les facteurs sociaux contribuant à la survenu des décès maternels ;
- sur la prévention des décès maternels dans le futur en collaboration avec les membres de la communauté ;

### 6-3- Suivi et reporting des activités menées

Produire les rapports mensuels d'activités suivant le canevas mis à sa disposition.

## 7. PROFIL DU MENTOR

Le mentor devra justifier des qualifications et expériences suivantes :

- Etre un (e) Sage-femme/Maïeuticien, un (e) Infirmier (ère) Diplômé (e) d'Etat Accoucheuse (eur), un (e) Infirmier (e) Diplômé (e) d'Etat Spécialisé (e) en Santé de Reproduction ou un (e) Infirmier (e) Diplômé (e) d'Etat titulaire d'un Master en Santé de Reproduction ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience en prestation des soins dans les services de soins maternel, néonatal et infantile ;

Avoir une formation complémentaire en SONEU, PF, CPN/PTME option B+ ;



- Etre un professionnel en activité dans les services de soins maternels, néonatal et infantile ;
- Avoir des compétences en andragogie et en communication interpersonnelle.

La prestation du mentor fera l'objet d'un contrat spécifique signé par le Directeur des Ressources Humaines du MINSANTE en sa qualité de maître d'ouvrage délégué.

Les mentors seront soumis à la supervision de l'équipe de pilotage du Ministère de la Santé Publique.

## 8. DUREE DE L'ACTIVITE ET LIVRABLES DU MENTORAT

La durée de l'activité est de 02 mois renouvelable.

Le livrable attendu est : **« les rapports mensuels de mentorat sont disponibles et assortis des fiches de suivi des mentors signées par les responsables des formations sanitaires ».**

## 9. MODALITES DE CANDIDATURE

Les Experts intéressés sont invités à déposer à la porte 304 DRH- MINSANTE (Bâtiment principal) ou à envoyer par mail à l'adresse : [observatoire@cm-minsante-drh.com](mailto:observatoire@cm-minsante-drh.com), au plus tard une semaine après la publication du présent appel à candidature, sous décharge, un dossier sous pli fermé avec mention de l'appel à candidatures comprenant :

- Un CV détaillé et signé ;
- Les copies certifiées conformes des diplômes ;
- Les copies des références pertinentes ;
- Une lettre de motivation adressée au Ministre de la Santé Publique spécifiant l'axe de mentorat choisi.

### Axes de mentorat :

| Axe de mentorat | Région   | District de Santé | FOSA           | Nbre SF |
|-----------------|----------|-------------------|----------------|---------|
| Axe 1           | Adamaoua | Ngaoundéré Rural  | CMA Mbe        | 3       |
|                 |          | Ngaoundéré Urbain | HR Ngaoundéré  |         |
|                 |          | Ngaoundéré Rural  | CMA Dang       |         |
| Axe 2           | Adamaoua | Ngaoundal         | CMA Ngaoundal  | 3       |
|                 |          | Tibati            | CMA Tibati     |         |
|                 |          | Meiganga          | CMA Dir        |         |
| Axe 3           | Est      | Bertoua           | HR Bertoua     | 3       |
|                 |          | Abong Mbang       | HD Abong Mbang |         |



| Axe de mentorat | Région       | District de Santé | FOSA             | Nbre SF |
|-----------------|--------------|-------------------|------------------|---------|
|                 |              | Garoua Boulai     | HD Garoua Boulai |         |
| Axe 4           | Extrême-Nord | Yagoua            | HR Yagoua        | 3       |
|                 |              | Maroua II         | HR Maroua        |         |
|                 |              | Mokolo            | HD Mokolo        |         |
| Axe 5           | Nord         | Ngong             | HD Ngong         | 3       |
|                 |              | Tchollire         | HD Tchollire     |         |
|                 |              | Garoua I          | HR Garoua        |         |
| Axe 6           | Nord         | Figuil            | HD Figuil        | 3       |
|                 |              | Guider            | HD Guider        |         |
|                 |              | Pitoa             | HD Pitoa         |         |

14 JUIL. 2017



André MAMA FOU DA

